

**Budget des sports
RGPP
CNDS**

...

**10 enjeux prioritaires
pour l'accès de
toutes et tous au
sport et aux APS**

**novembre-décembre
2011**

« À mon sens, le sport, qui a joué le jeu de la RGPP, n'a pas eu à en souffrir. (...) Certes, les effectifs diminuent, du fait du non-remplacement d'une personne sur deux partant à la retraite, mais la RGPP offre l'opportunité de remettre en question nos modes de fonctionnement. (...) Si la quantité diminue, la qualité est au rendez-vous. »

David Douillet, 5^{ème} Ministre des sports depuis 2007, le 27 octobre 2011 dans le cadre de la discussion sur le budget à l'Assemblée Nationale.

Triple 0 pour le budget des sports 2012

Alors que le gouvernement annonce chaque jour de nouvelles mesures d'austérité toujours plus violentes pour la majorité de la population et surtout pour les plus précaires (hausse de la TVA, retraites, etc.), le budget « jeunesse, sports et vie associative » du projet de loi de finances 2012 voté par les députés le 10 novembre 2011, confirme l'abandon du sport par le gouvernement. Les grandes lignes du budget traduisent une politique visant à privatiser toujours plus et à réduire le sport pour tous à un simple instrument de cohésion sociale.

Une baisse de 54 % des crédits sport pour tous

Le budget des sports 2012 sera d'environ 248 millions d'euros, contre 216,5 millions en 2011. Cette hausse de 14,4 % est due au transfert vers ce budget de la masse salariale des CREPS et du musée du sport. En réalité, à lignes constantes et si on prend en compte l'inflation, le budget des sports continue de baisser : moins 5% environ. Alors que le candidat Nicolas Sarkozy avait promis un budget jeunesse et sports à hauteur de 3% du budget national, il n'a jamais été aussi bas, seulement 0,14% du budget national !

L'action « sport pour le plus grand nombre » est la grande perdante avec une baisse de plus de 54 %. Alors que la France compte plus de 15 millions de licenciés et autant de pratiquants non licenciés, les crédits publics de l'Etat ne représentent que 8 millions d'euros ! Si en apparence le haut niveau sort vainqueur (+ 26 %), le budget camoufle la réalité de crédits publics aidant surtout à la privatisation !

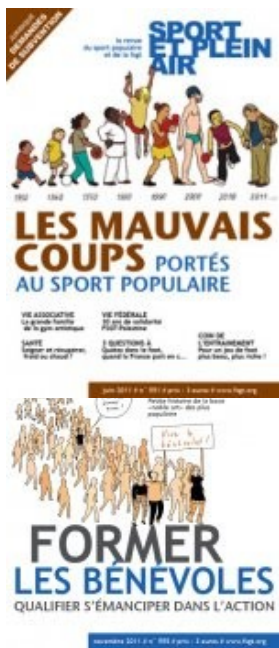
Le CNDS est devenu « le pompier du sport ». Avec 272 millions d'euros contre 247 millions en 2011 et alimenté par les recettes des jeux, ses crédits dépassent pour la seconde année le budget jeunesse et sport ! Rappelons que lors de sa création au début des années 80, il ne devait être qu'un complément au budget de l'Etat pour encourager avec les collectivités territoriales la pratique sportive du plus grand nombre. Dans les faits, il met la priorité sur les structures les plus importantes, voire le sport professionnel.

Enfin, les crédits de l'Etat pour l'éducation populaire s'évaporent. Au profit du service civique, les crédits alloués au fonctionnement des associations de jeunesse et d'éducation populaire baissent de 4 %, soit 25 % depuis quatre ans.

La FSGT, 260 000 adhérents, interpelle les candidats aux élections présidentielles, législatives et l'ensemble des formations politiques, sur les enjeux prioritaires pour garantir l'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives dans le cadre d'un service public du sport répondant aux besoins de la population. Elle poursuit par ailleurs sa contribution à l'espace « le sport est un droit » avec différents acteurs du sport (clubs, fédérations, syndicats, partis politiques, élus, CDOS, personnalités, etc.) .

Contact :
emmanuelle.oulaldj@fsgt.org
Tel : 01 49 42 23 30
www.fsgt.org

Budget 2012 : Le sport pour tous au régime



Avec le sport de haut niveau, le sport pour tous est l'une des deux priorités affichées du Ministère des sports. Pourtant, les crédits alloués au sport pour le plus grand nombre passent de 18 millions d'euros en 2011 à 8 millions d'euros en 2012, et font pâle figure pour un Ministère qui s'est donné comme slogan « une France 100 % sport »...

La baisse la plus significative concerne les subventions aux fédérations : moins 3,5 millions d'euros. En 2011, la FSGT a déjà subi une baisse de 7 % ! Par ailleurs, le ministère inscrit le développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre autour de deux objectifs : le sport santé et la cohésion sociale. Cela conduit l'Etat, dans le même temps où il soutient fortement les résultats compétitifs de haut niveau, à « encourager les pratiques sportives non compétitives » et ainsi à ne plus considérer les pratiques sportives compétitives pour les amateurs. Les fédérations, c'est le cas de la FSGT, ont ainsi été informées que les compétitions ne seraient plus financées dès 2012 ! Par ailleurs et alors que le gouvernement en appelle à une nouvelle gouvernance des fédérations, la baisse des frais de fonctionnement et de la possibilité pour les bénévoles de se déplacer menace leur vie démocratique.

La formation des jeunes de Zones Urbaines Sensibles (ZUS), que les fédérations doivent pourtant cibler dans le cadre de la civi-conditionnalité et de la transmission des fichiers, pâtissent d'une baisse de 650 000 euros, soit 20 % des crédits alloués en 2011 ! Enfin, une série d'actions de santé sur des petites sommes (dopage, recherche, victimes de violences) perdent 200 000 euros.

Budget 2012 : Le haut niveau privatisé



Priorité parmi les priorités du Ministère, le sport de haut niveau, déjà largement bénéficiaire du budget passe de 147 millions à 187 millions, soit une augmentation de plus de 26 % ! Et un budget bien plus conséquent que pour le sport pour tous, alors que le nombre de personnes concernées est bien moindre (environ 1 500 athlètes).

A l'exception de 2011, cette action « sport de haut niveau » a constamment augmenté, passant de 143 millions d'euros en 2009 à 171 millions d'euros en 2010 et enfin 184 millions d'euros en 2012. Cependant, ces crédits sont très ciblés : la grande masse concerne le Partenariat Public Privé (PPP) de l'INSEP, la rénovation des CREPS et l'indemnité au stade de France. Un PPP implique des loyers pour l'investissement, la maintenance, le fonctionnement et pour les frais financiers, il s'agit donc très largement de transferts aux entreprises du bâtiment (BTP) et du sport. La compensation au consortium de 5 millions d'euros pour le stade de France en 2011 passe à 12 millions d'euros en 2012 (soit une augmentation quasiment équivalente aux crédits sport pour tous !), alors que le Conseil constitutionnel a jugé que le contrat au titre duquel la somme est versée n'est pas valide !

Malgré la perspective des Jeux Olympiques de Londres, les subventions pour les missions de service public de l'INSEP, des CREPS et des trois écoles nationales (équitation, voile et ski), ainsi que l'aide financière aux sportifs de haut niveau sont rabetées comme les autres budgets...

Multiples peines pour les collectivités territoriales



Gel des dotations globales de fonctionnement (DGF) de 2011 à 2013 (inscrit dans la Loi de finances 2011), suppression de services publics de proximité de l'Etat (RGPP), non compensation par ce dernier des charges sur les compétences transférées dans la loi de décentralisation, réforme des collectivités territoriales, de la taxe professionnelle et perte de l'autonomie fiscale, etc...les collectivités territoriales ne cessent de tirer la sonnette d'alarme. Lors de leur Congrès en octobre 2011, les départements de France évaluent à 6 milliards d'euros en 2011 la non compensation, pourtant obligatoire de l'Etat, sur les trois allocations individuelles de solidarité (RSA, compensation du handicap et allocation personnalisée d'autonomie).

Si une compétence sport a été créée pour les départements et les régions, les compétences définitives dans ce domaine seront définies en 2015 en même temps que la fin annoncée des financements croisés notamment pour les équipements sportifs.

Enfin, en annonçant la mise en place d'une « cellule de conseil » aux collectivités territoriales pour la construction des équipements sportifs, le Ministre des sports reconnaît le désengagement total de l'Etat du financement des équipements sportifs.

CNDS : les crédits augmentent autant que les contraintes

Le montant du CNDS n'a jamais été aussi important : 272 000 euros prévus en 2012 contre 247 000 euros en 2011. Petit à petit, ces crédits, alimentés en majeure partie par les jeux sportifs, viennent compenser le désengagement de l'Etat. Mais, alors que le gouvernement se veut le chantre de la cohésion sociale, on peut s'interroger sur la responsabilité sociale et sociétale de financer le sport sur l'addiction aux jeux de hasard et d'argent !

Par ailleurs, la stratégie pour éloigner les petites associations est particulièrement en œuvre depuis la directive de 2011 : relèvement du seuil minimum de demande de subvention et obligation de présenter un plan de développement qu'il s'agisse d'une petite association ou d'une ligue régionale ! Inévitablement, les inégalités augmentent, car seuls les comités ou clubs structurés, bénéficiant de forces humaines et de temps, parviennent à augmenter leurs ressources CNDS. Selon les termes de son Directeur, « la véritable richesse du CNDS repose dans sa capacité à aiguiller la dépense sportive en faveur des publics cibles ». En d'autres termes, les associations et collectivités territoriales ne peuvent bénéficier de crédits que si elles répondent à une logique de « projets » les mettant en concurrence les unes avec les autres. D'ici à ce que le CNDS s'ouvre au sport marchand...

Enfin, comment ne pas dénoncer les détournements des crédits vers des dispositifs décidés par le seul Ministère, tel que l'accompagnement éducatif qui n'a toujours pas bénéficié de réelle évaluation, et vers le sport spectacle. 168 millions d'euros sur 5 ans vont être consacrés aux grands stades de l'Euro 2016...soit une part plus importante que les 148 millions apportés au soutien de 35 000 associations sportives en 2010 !

La RGPP ou l'Etat au rabais

Le Ministère des sports est passé de 2007 à 2011 de 7 200 à 4 200 agents. C'est ce que le gouvernement appelle la modernisation du service public ! De gauche comme de droite, les élus reconnaissent que la machine de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) s'est emballée en ne poursuivant qu'un seul but : la réduction des coûts et des effectifs, comme le ferait une entreprise. Comment ne pas remarquer l'évaporation des missions d'Etat sur les territoires : suppressions des DDJS et DRJS, privatisation de l'INSEP, suppression et réforme des CREPS, etc. Quand des acteurs départementaux sont contraints de se rendre à la Préfecture de région, cela signifie que l'Etat ne remplit plus sa mission de solidarité territoriale. Autre absurdité du système, comme dans l'Education Nationale, les suppressions de poste sont compensées par le recrutement de vacataires voire de stagiaires, pour la plupart précaires.

Dans son rapport de juin 2011 sur la RGPP, le Sénat reconnaît que ces mesures débouchent sur « une perte de proximité et des décisions moins pertinentes de la part des agents de l'Etat ». Les directions régionales sont « éloignées des réalités de terrains. Elles doivent au contraire être en prise directe avec les besoins des territoires dont elles doivent avoir une connaissance fine ». Afin de poursuivre la RGPP, le rapport dit Bocquet vise à déréguler l'ensemble des formations et métiers du sport. Que prévoit 2012 ? L'os à ronger est de plus en plus maigre...

Les équipements sportifs...inégalités territoriales

La rénovation des équipements sportifs constitue un réel enjeu pour la démocratisation des activités sportives. Pourtant, et à l'image du financement sur le CNDS des stades de l'Euro 2016, la priorité est donnée au football professionnel alors que d'autres chantiers sont prioritaires, notamment la remise à niveau des équipements sportifs de proximité et des piscines. Dans la lignée du rapport Douillet publié en août 2010, le partenariat public-privé, voire le financement privé est aujourd'hui largement suggéré comme le modèle de financement à suivre. Or, les équipements sportifs de proximité doivent être pensés, construits et gérés par le secteur public et associatif, et cela pour deux raisons principales :

- d'une part, si les investisseurs privés accourent pour les grands stades, ils seront évidemment moins nombreux pour financer des équipements de proximité dont la médiatisation est quasi-nulle.
- d'autre part, si on veut répondre aux besoins de la population, il est nécessaire de garantir un diagnostic partagé des besoins. Un investisseur privé ne peut évidemment pas garantir ce service public, qui doit être co-construit entre les pouvoirs publics et les utilisateurs. Les dérives concernant la gestion externalisée de bon nombre de piscines attestent de cette nécessité.

En 2011, le CNDS a consacré : 148 millions d'euros pour le soutien de **35 000 associations, 105 millions d'euros** aux équipements sportifs **15 millions d'euros** pour le soutien à des compétitions internationales organisées en France

Et...

168 millions d'euros seront consacrés sur 5 ans à la rénovation des stades de l'Euro 2016 (sur près de 2 milliards)



22 % des petites villes ont dû embaucher pour pallier à la fermeture de certains services de l'Etat





**La FSGT, forte de ses 260 000 adhérents,
interpelle les candidats aux élections présidentielles,
législatives et l'ensemble des formations politiques,**

**sur les enjeux prioritaires pour garantir l'accès de toutes et tous
aux activités physiques et sportives
dans le cadre d'un service public du sport
répondant aux besoins de la population.**

Novembre 2011

Les enjeux prioritaires

- ✓ Mettre en place **une Assemblée constituante du sport et des APS** : Une véritable concertation populaire permanente pour la construction d'un modèle rénové du service public impose la prise en compte de l'ensemble des acteurs concernés (pratiquants, associations, fédérations, Etat, communautés éducatives, syndicats, partis politiques, collectivités territoriales, etc.).
- ✓ Reconnaître **les missions de service public** assumées par les associations sportives porteuses de contenus éducatifs et émancipateurs en leur donnant **les moyens publics** : subventions notamment pour le fonctionnement, mise à disposition de locaux, valorisation du bénévolat, accès aux équipements sportifs, aide au transport, etc.
- ✓ Prendre en compte **toute la population quelque soit les pratiques et le niveau** : les pratiques compétitives, d'entretien, de bien-être doivent être reconnues et soutenues, du bébé aux seniors, à l'école, à l'université, en activité professionnelle, à la retraite ou sans emploi, en milieu rural ou urbain, en situation de handicap physique ou mental, en milieu carcéral, en zone urbaine sensible ou d'éducation prioritaire,
- ✓ **Élaborer** un cahier des charges et un plan pluriannuel de construction et rénovation **d'équipements publics sportifs de proximité** : concertés, polyvalents, proches des lieux de vie et de travail, dans les écoles, respectueux de l'environnement, avec des horaires et tarifs adaptés, en privilégiant un mode de financement et de gestion publique, etc.
- ✓ Reconnaître **l'EPS comme discipline à part entière et obligatoire** à l'école dès le plus jeune âge : chaque élève, de l'école primaire à l'université, doit avoir un enseignant formé et un accès à des équipements adaptés.
- ✓ Reconnaître **le bénévolat** : garantir du temps libéré de l'activité professionnelle, intégrer l'activité bénévole dans la valorisation du cursus scolaire et dans les droits à la retraite.
- ✓ Développer **l'emploi durable et la formation tout au long de la vie** : dans les secteurs de l'animation sportive, de la conduite de politiques sportives et d'accueil dans les structures associatives et publiques.
- ✓ Développer **la recherche et l'éducation** : travaux pédagogiques sur les pratiques, prévention à la santé, à la lutte contre la violence et les discriminations.
- ✓ Elaborer une politique **du sport de haut niveau et professionnel** basée sur la mutualisation et l'éducation, se démarquant de la logique du sport spectacle médiatisé à outrance. Permettre au plus grand nombre de partager des compétitions et manifestations sportives nationales et internationales.
- ✓ Promouvoir une **politique sportive internationale et olympique** basée sur la solidarité, la paix et le respect entre les peuples.